

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



*Association Agréée pour la Pêche et
La Protection du Milieu Aquatique
Du Bas Salat*

Samedi 06 février 2021
Lac des Isles – Salies-du-Salat

1

- 13 pêcheurs présents
- Gilles Fuzeret présente les excuses du maire de Roquefort-sur-Garonne, qui ne peut être présent

PRÉAMBULE

année 2020 – année particulière

- L'épidémie de COVID-19 a perturbé le fonctionnement de l'AAPPMA et contrarié les pêcheurs :
 - Arrêt des réunions mensuelles du conseil d'administration de l'AAPPMA
 - Arrêt de tout rassemblement de pêcheurs (école de pêche, animation, concours de pêche)
 - Report de l'assemblée générale électorale (prorogation d'un an des baux de pêche de l'Etat)
 - Interdiction de pêcher lors du 1^{er} confinement et limitation des parcours de pêche accessibles lors du 2^{ème} confinement
- La fédération départementale et l'AAPPMA ont continué d'assurer les empoissonnements, la surveillance des milieux aquatiques et les travaux programmés

2

Report assemblée générale électorale :

- Sur proposition de la FNPF

Surveillance des milieux aquatiques :

- Pêche de sauvegarde lors de la construction de la passe à poisson de l'UE Las Martres
- Débit réservé de l'UE Las Martres (problème de la chaîne d'usines hydroélectriques à l'aval du fonctionnement en écluse du barrage de Castillon-en-Couserans, sur le Lez)

Travaux programmés :

- Amélioration de la capacité d'accueil du ruisseau de l'Espone

A noter :

- Refus du Conseil d'Etat de prolonger de 2 semaines la pêche en 1^o catégorie piscicole : <http://www.federationpeche.fr/4649-03-09-2020-rencontre-entre-la-fnfp-et-la-ministre-de-la-transition-ecologique.htm>

Cette épidémie a emporté notre vice-président André Bertelli, le 19 janvier 2021



Pêcheur depuis son enfance
Membre de l'AAPPMA de Salies-
du-Salat, puis du Bas Salat
Garde-pêche de 1998 à 2008
Vice-président depuis 2009

Toujours présent pour les activités de l'association :

- Réunions
- Alevinages/ré-empoissonnements
- Travaux (panneautages, nettoyages, création de frayères et autres)
- Animations (APN, concours de pêche, forum des associations et autres)
- Soutien aux autres associations (trail de Cassagne, don du sang)

Je vous demande d'observer une minute de silence en sa mémoire.

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Approbation du rapport financier 2020
- Programme d'activité 2021
- Budget prévisionnel 2021
- Questions diverses

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Approbation du rapport financier 2020
- Programme d'activité 2021
- Budget prévisionnel 2021
- Questions diverses

En 2020, les ventes de l'AAPPMA ont été impactées par l'épidémie de COVID-19

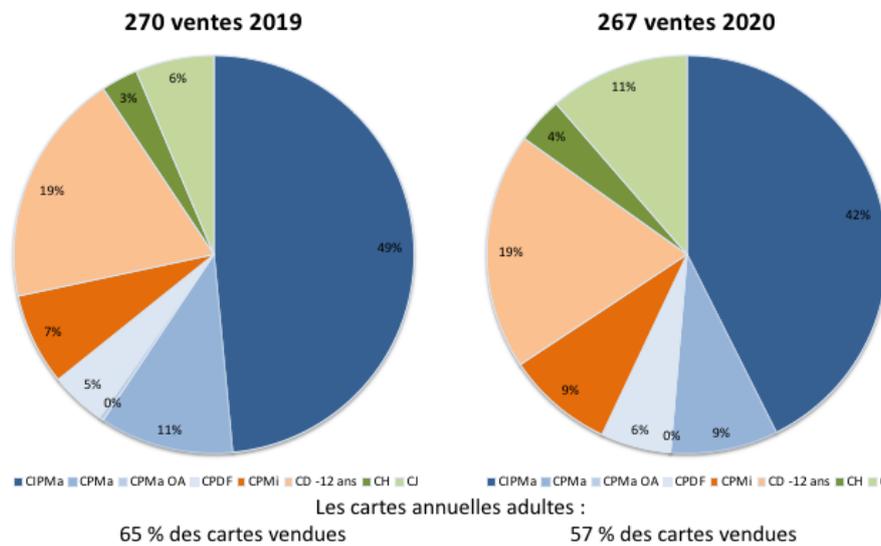
Année	Carte interfédérale personne majeure	Carte annuelle personne majeure	Carte annuelle personne majeure offre d'automne	Carte annuelle promotionnelle découverte femme	Carte annuelle personne mineure	Carte annuelle découverte -12 ans	Carte hebdomadaire	Carte Journalière	Timbre halieutique	Total
2013	342	48	0	26	64	144	24	54	5	707
2014	352	45	0	29	79	188	24	77	6	800
2015	232	32	0	14	38	67	8	17	3	411
2016	75	14	0	4	26	68	7	12	1	207
2017	99	20	0	7	27	57	11	28	5	254
2018	108	23	1	17	24	52	7	30	1	263
2019	130	29	1	12	20	51	8	17	2	270
2020	113	23	0	15	23	51	10	30	2	267

- Ventes : 270 => 267, soit – 1,1 %
 - 130 ventes « volontaires » à l'AAPPMA, soit 49 % des ventes
 - 137 ventes via l'OFT de Salies-du-Salat, soit 51 % des ventes
- Recettes part AAPPMA : 1.508,25 € => 1.429,25 €, soit – 5,2 %

6

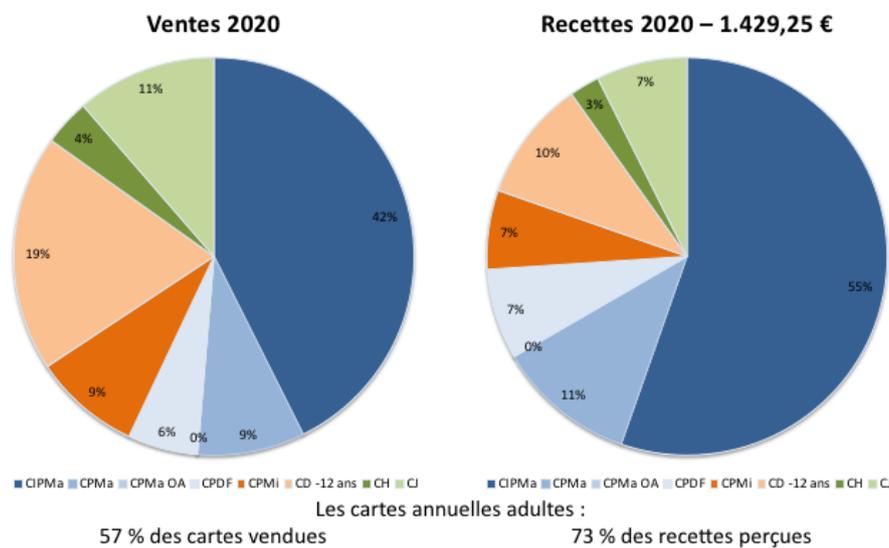
- 115 adhésions « volontaires », pour 130 ventes :
 - 124 ventes directes via cartedepeche.fr (46 % des ventes de cartes de pêche)
 - 5 dépositaire « AAPPMA »
 - 1 dépositaire « Grand Compte Airbus »
- 137 ventes via OT SDS

En 2020, les adultes se sont reportés sur les cartes temporaires



- Bleu : cartes adultes
- Orange : cartes jeunes
- Vert : cartes temporaires

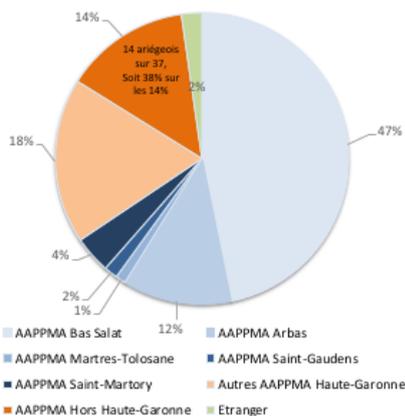
Les recettes AAPPMA continuent de provenir majoritairement des cartes annuelles « adultes »



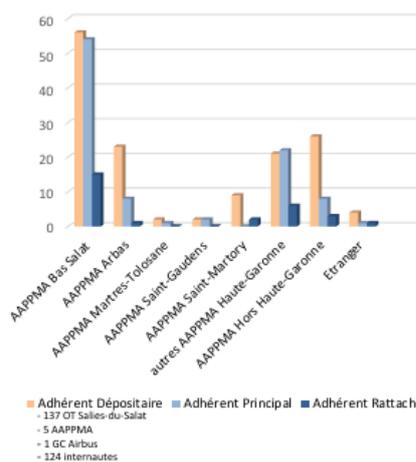
- Bleu : cartes adultes
- Orange : cartes jeunes
- Vert : cartes temporaires

64% des ventes 2020 pour des pêcheurs du BV* Salat
 * BV = Bassin versant
 46% des achats 2020 effectués de manière autonome

Origine géographique des acheteurs



Types de comptes utilisés pour les achats



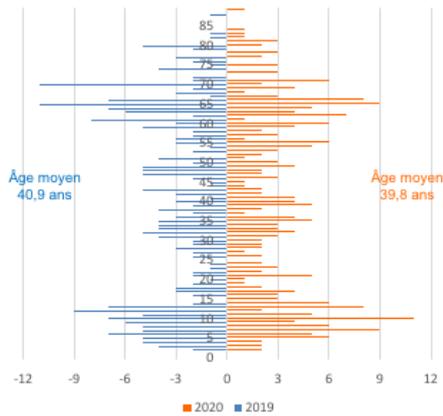
AAPPMA BAS SALAT 125 (-5) dont :

- AUSSEING 2 (+1)
- BELBEZE-EN-COMMINGES 2 (+1)
- CASSAGNE 17 (-10)
- CASTAGNEDE 7 (=)
- ESCOULIS 0 (=)
- HIS 3 (-5)
- MARSOULAS 13 (+7)
- MAZERES-SUR-SALAT 19 (+2)
- ROQUEFORT-SUR-GARONNE 11 (+1)
- SALIES-DU-SALAT 45 (-1)
- TOUILLE 6 (-1)

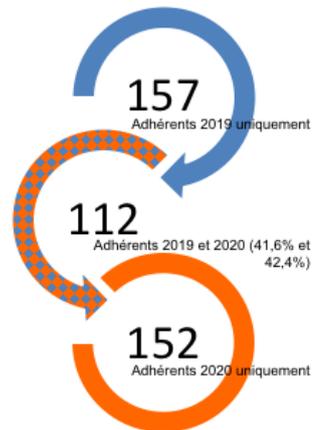
Des pêcheurs locaux peuvent acheter leur carte de pêche auprès d'une autre AAPPMA, du département ou d'un autre département.

L'âge moyen des pêcheurs passe de 40,9 à 39,8 ans*
 * Âge au 01/01
 58% des pêcheurs 2020 sont « nouveaux »

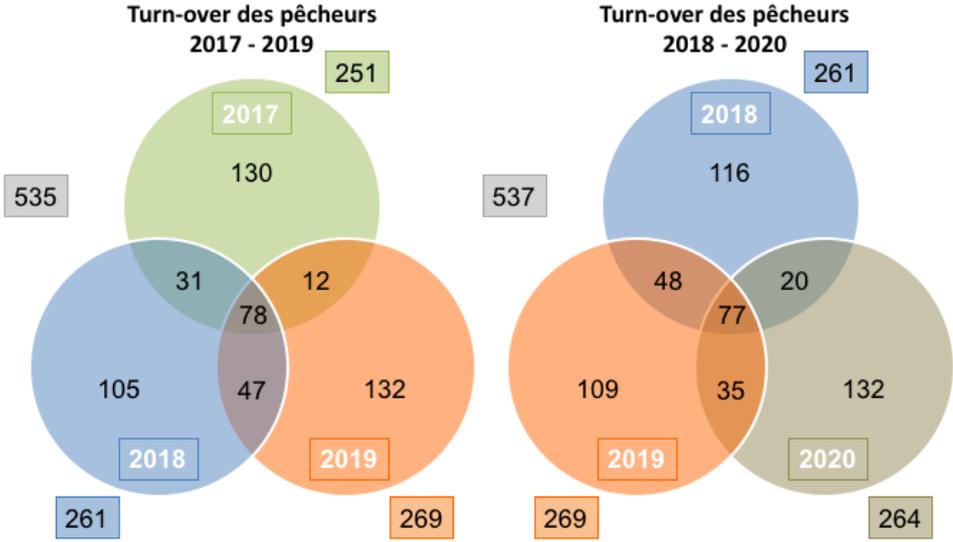
Pyramide des âges révolus des pêcheurs
 au 01/01



Turn-over des pêcheurs

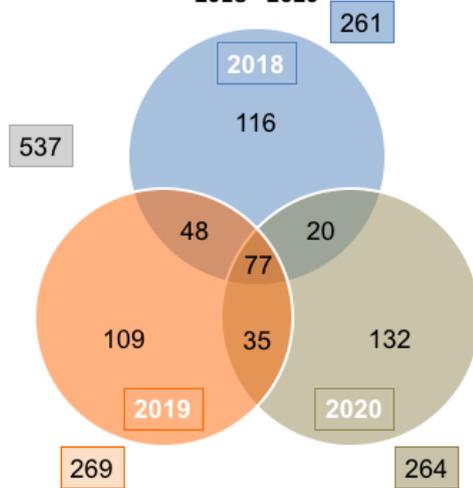


29% des pêcheurs de 2020 et 14% des 537 pêcheurs 2018 à 2020 sont fidèles à l'AAPPMA depuis 3 ans

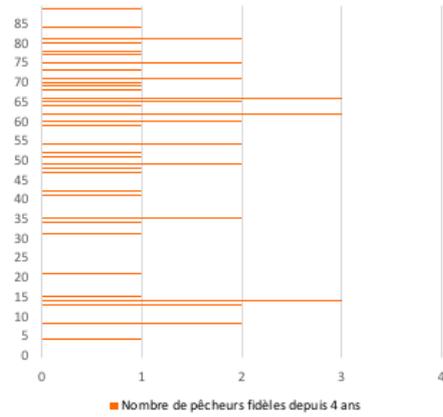


51 pêcheurs sont fidèles à l'AAPPMA depuis 4 ans

Turn-over des pêcheurs sur 3 ans
2018 - 2020



Pyramide des âges des 51 pêcheurs
fidèles en 2017 - 2018 - 2019 - 2020



En 2020, le programme de repeuplements a été perturbé par l'épidémie de COVID-19

Financement fédération départementale			Financement AAPPMA		
Date	Lieu	Commentaires	Date	Lieu	Commentaires
15/01	Lac des Isles	30 kg de black-bass			
07/02	Salat – no-kill	63 kg de truites fario	19/02	Lac des Isles	75 kg de gardons 25 kg de tanches
14/03	Salat	200 géniteurs de truites fario			
14/03	Salat	205 kg de truites fario			
14/03	Lens	68 kg de truites fario			
14/03	Canal UE SDS/Salat	50 kg de truites arc-en-ciel			
28/03	Canal UE SDS/Salat	annulé			
04/04	Lens	annulé			
11/04	Canal UE SDS/Salat	annulé			
18/04	Lens	annulé			
08/05	Canal UE SDS/Salat	annulé			
08/05	Lens	annulé			
21/05	Lens	annulé			
29/05	Canal UE SDS/Salat	50 kg de truites arc-en-ciel			
06/06	Lens	42 kg de truites fario			
04/07	Lens	42 kg de truites fario			
18/07	Lens	21 kg de truites fario			
24/09	Salat – no-kill	800 ombres communs			
15/10	Salat – no-kill	50 kg de truites arc-en-ciel			
17/10	Canal UE SDS/Salat	50 kg de truites arc-en-ciel			
26/10	Salat – no-kill	63 kg de truites fario			
18/12	Salat – no-kill	50 kg de truites arc-en-ciel			
19/12	Canal UE SDS/Salat	50 kg de truites arc-en-ciel			
21/12	Salat – no-kill	63 kg de truites fario			
24/12	Salat – no-kill	900 ombres communs			

Coût total AAPPMA : 548,60 € en 2020
822,90 € en 2019

Lens :

173 kg de truites fario

Canal UE/Salat à Salies-du-Salat :

200 kg de truites arc-en-ciel

Salat :

100 kg de truites arc-en-ciel

394 kg de truites fario

200 géniteurs de truites fario

1.700 ombres communs

Lac des Isles :

75 kg de gardons

25 kg de tanches

30 kg de black-bass

13

La majorité des repeuplements est financée par la fédération départementale.

La fédération départementale a fait le choix de mutualiser les moyens financiers départementaux. C'est-à-dire qu'elle a décidé de reverser moins aux AAPPMA pour chaque carte de pêche vendue que le font d'autres fédérations départementales : Voir l'article « LES PRIX DES DIFFÉRENTES CARTES DE PÊCHE 2020 SONT CONNUS » => <http://aappmabassalat.overblog.com/2019/10/les-prix-des-differentes-cartes-de-peche-2020-sont-connus.html>

En contrepartie, elle finance des repeuplements pour toutes les AAPPMA, quelle que soit leur taille. Autrement dit, les « grosses » AAPPMA payent pour les « petites ».

En 2020, l'AAPPMA n'a pas cherché à recruter des jeunes pour l'APN

Date	Lieu	Enfants	Commentaire

- La proposition faite lors de l'AG 2019 est en stand-by

14

Proposition reçue au cours de l'AG : Se rapprocher de l'APEAI qui recherche des activités

Les actions réalisées sont presque conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2019

- **Lac des Isles**
 - nouvel engagement du maire pour faire les travaux, les 09/04, 28/06 et 24/09
 - à partir du 01/01/2020 :
 - autorisation de pêche en float-tube
 - parcours carnassier sans tuer, aux leurres
 - parcours black-bass
- **Ruisseau de l'Espone**
 - étude FDAAPPMA 31/SYCOSERP, les 12/04 et 23/07
 - travaux reportés en 2020
- **Travaux sur digues**
 - non respect de l'arrêté préfectoral lors du dégravage de l'UE Mazères Sud
 - travaux canal UE de l'Usine à Sel, avec pêche de sauvegarde les 16 et 17/07
 - travaux UE de Touille, avec pêche de sauvegarde le 18/07

Actions 2020

- **Lac des Isles**
 - accès au ponton en attente
 - à partir du 01/01/2020 :
 - autorisation de pêche en float-tube
 - parcours carnassier sans tuer, aux leurres
 - parcours black-bass
- **Ruisseau de l'Espone**
 - autorisation de la proposition de travaux par la DDT 31
 - travaux réalisés le 08/10/2020
- **Travaux sur digues**
 - travaux aux UE Las Isles et Mazères Sud (grille fine et exutoire à l'amont du canal d'amenée ; le dégrilleur reste à installer)
 - travaux UE Las Martres (grille fine, dégrilleur et exutoire à l'amont du canal d'amenée, en 2019 ; passe à poissons avec pêche de sauvetage, en 2020)

15

Les actions réalisées sont presque conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2019

- APN - Formation
 - achat d'un second lot de grandes cannes pour pêcher au coup
 - remise en état, partielle, d'une remorque
 - formation pêche au coup, le 13/01
- Nettoyage des berges du Salat
 - participation à l'opération organisée par la FDAAPPMA 09, le 02/03
- Animation pêche
 - présentation/formation de/à diverses techniques de pêche au coup, le 30/06
 - foyer de vie « le Bosquet », le 07/07
- Forum des associations
 - absence de l'AAPPMA (concours de pêche)

Actions 2020

- APN - Formation
 - mise en sommeil de l'APN
- Nettoyage de berges
 - RAS
- Animation pêche
 - RAS
- Forum des associations
 - forum annulé

Les actions réalisées sont presque conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2019	Actions 2020
<ul style="list-style-type: none">• Concours de pêche<ul style="list-style-type: none">– Roquefort-sur-Garonne, le 07/09• Hébergement pêche<ul style="list-style-type: none">– mise à jour du document mis à disposition des clients, le 07/03• Natura 2000<ul style="list-style-type: none">– participation à l'opération organisée par la FDAAPPMA 09, le 02/03• Soutien à d'autres associations locales<ul style="list-style-type: none">– trail fromager des Bessous, le 09/06 (Comité animation et loisirs de Cassagne)– run & bike, le 08/12 (association des donneurs de sang du Salat)	<ul style="list-style-type: none">• Concours de pêche<ul style="list-style-type: none">– RAS• Hébergement pêche<ul style="list-style-type: none">– hébergement pêche non reconduit• Natura 2000<ul style="list-style-type: none">– RAS• Soutien à d'autres associations locales<ul style="list-style-type: none">– RAS

Concours de pêche du 07/09 :

- Victoire de Maxime Salles, élève de l'APN, en catégorie « jeunes »

Les actions réalisées sont presque conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2019

- Partenariat avec l'OTC CGS
 - signature de la convention OTC CGS – AAPPMA(s), le 28/03
 - AG OTC, le 24/06
 - Réunion, le 11/10
- Etudes
 - étude de la vandoise par FDAAPPMA 31, le 27/02
 - suivi scientifique du lac des Isles par CNRS Toulouse, le 26/09
- Parcours détente et initiation
 - extension du parcours sur le Salat, à partir de 2020
- Garderie particulière
 - P. Montégut, garde-pêche à partir du 8 avril 2019
 - formation à l'application VigiPêche

Actions 2020

- Partenariat avec l'OTC CGS
 - réalisation d'une carte Google Maps
- Etudes
 - RAS
- Parcours détente et initiation
 - RAS
- Garderie particulière
 - lancement du dossier d'agrément d'un deuxième garde-pêche particulier, P. Frit

18

Suivi scientifique CNRS

- Julien Cucherousset (laboratoires EDB et ECOLAB de l'UPS – CNRS de Toulouse), réalise un suivi scientifique des paramètres environnementaux et du fonctionnement de l'écosystème du lac des Isles ainsi que des pêches scientifiques (écrevisses, poissons)

Une garderie particulière existe depuis le mois d'avril 2019, sur le secteur de l'AAPPMA

Points positifs

- Pas d'infraction grave lors des contrôles
- Présence du garde-pêche lors des lâchers
- Présence de la gendarmerie lorsque le garde-pêche le demande
 - Jour de l'ouverture de la pêche de la truite
 - Braconnage avec produit chimique signalé par le maire de Mazères-sur-Salat
- Satisfaction des pêcheurs pour la qualité des truites lâchées
- Déplacement du fumier déposé, en rive gauche du Lens, à l'aval du pont sur la D62, pour éviter le ruissellement du lisier dans le cours d'eau

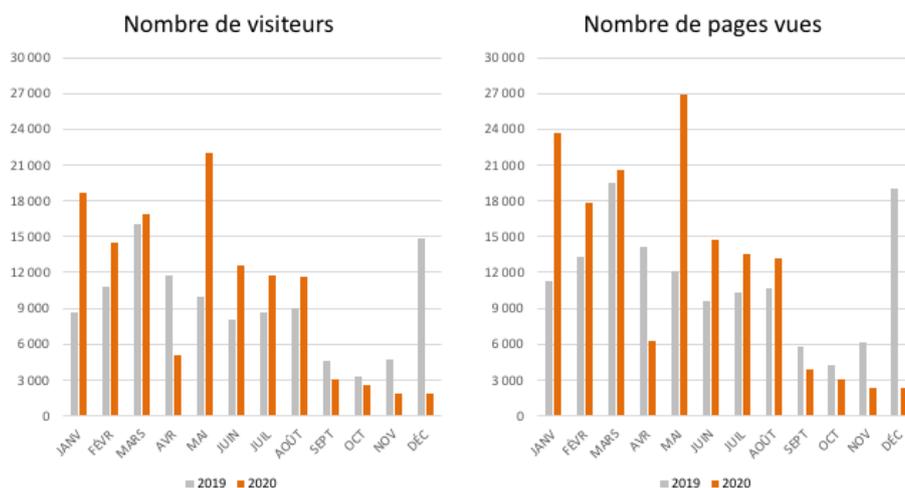
Points négatifs

- Pas de données chiffrées, en 2020
- Mécontentement de certains pêcheurs à propos de l'évolution de la réglementation du lac des Isles :
 - Pêche du carnassier en no-kill
 - Pêche au vif interdite
- Incohérence de la réglementation pour la pêche des carnassiers en no-kill :
 - No-kill/autorisation des hameçons avec ardillon
 - À l'unanimité des personnes présentes, l'AAPPMA enverra un vœu à la fédération départementale pour demander l'interdiction de tout ardillon dans les parcours carnassiers en no-kill, lors de la prochaine assemblée générale départementale

19

<http://aappmabassalat.overblog.com>

16 articles - 122.630 visites - 148.305 pages vues



20

- Par rapport à 2019 :
 - + 11 % de visiteurs
 - + 9 % de pages vues
- L'article sur le prix des cartes de pêche 2020 est le plus consulté
- La mise en ligne plus tardive de l'article sur le prix des cartes de pêche 2021, est visible en fin d'année

Une page Facebook complète le blog de l'AAPPMA <https://www.facebook.com/AAPPMABasSalat/>

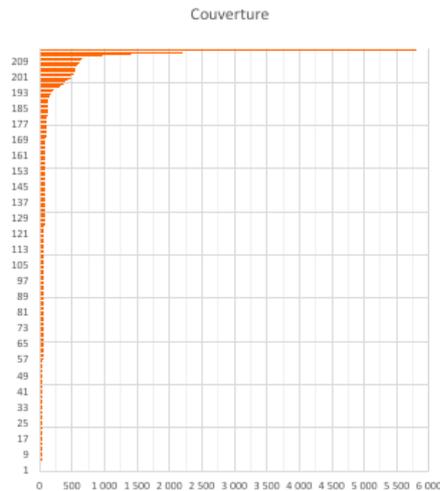
Page créée le 24 janvier 2019

En 2020 :

- 215 messages
- Près de 32.000 consultations
- Près de 3.800 interactions

Les 4 posts les plus lus, en 2020

- 12/11/2020 : Décès de Jean Lamoure – 5.800 consultations/422 interactions
- 01/03/2020 : Pêche de sauvetage du canal de Saint-Martory – 2.200 consultations/850 interactions
- 27/06/2020 : Construction de la passe à poissons de la digue de Saint-Martory – 1.400 consultations/90 interactions
- 06/07/2020 : Promotion de la pêche pour les vacances d'été – 964 consultations/25 interactions





Vue aérienne UE Las Martres après les travaux sur le canal d'amenée et avant la construction de la passe à poisson



24/09/2020 : Passe à poissons UE Las Martres



09/06/2020 : Pêche de sauvetage UE Las Martres

Images 2020



24/09/2020 : Support de grilles UE Las Islas



24/09/2020 : Début du chantier UE Mazères Sud

Images 2020



08/10/2020 : Truite fario du ruisseau de l'Espone



08/10/2020 : Pêche d'inventaire ruisseau de l'Espone



08/10/2020 : Ruisseau de l'Espone après travaux

Images 2020

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Approbation du rapport financier 2020
- Programme d'activité 2021
- Budget prévisionnel 2021
- Questions diverses

Le bilan au 31 décembre 2020

ACTIF		PASSIF	
CCP	6.426,17 €	Réserves	12.742,05 €
Livret A	6.223,46 €		
Résultat de l'exercice	92,42 €		
TOTAL	12.742,05 €	TOTAL	12.742,05 €

26

Depuis janvier 2019, accès au compte bancaire via internet.

Côté actif on trouve :

- Les avoirs au 31/12/2020

Côté passif, on trouve :

- Les avoirs au 31/12/2019, en réserves

Le résultat de l'exercice annuel

- Résultat positif, si excédent (colonne passif)
- Résultat négatif, si déficit (colonne actif)

Le compte de résultat 2020

CHARGES		PRODUITS	
60 – Achats	865,00 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	9.176,75 €
61 – Services extérieurs	8.169,57 €		
62 – Autres services extérieurs	1.135,35 €		
63 – Impôts et taxes	0,00 €		
64 – Charges de personnel	0,00 €	74 – Subventions d'exploitation	868,50 €
65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €
66 – Charges financières	0,00 €	76 – Produits financiers	32,25 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	77 – Produits exceptionnels	0,00 €
68 – Dotation aux amortissements	0,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
		79 – Transfert de charges	0,00 €
Sous total	10.169,92 €	Sous total	10.077,50 €
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	4.760,32 €	87 – Contributions volontaires en nature	4.760,32 €
Résultat net de l'exercice (excédent)		Résultat net de l'exercice (perte)	92,42 €
TOTAL	14.930,24 €	TOTAL	14.930,24 €

27

60 Achat appâts		0,00 €
60 Achat logiciel	59,88 €	
60 Achat poissons		548,60 €
60 Achat vivres		236,52 €
60 Fournitures		20,00 €
61 Assurance		322,92 €
61 Chauffage	14,15 €	
61 Participation aux frais d'impression	81,50 €	
61 Prélèvements FNPF	7 751,00 €	
62 Publicité	6,00 €	
62 Hébergement et restauration	0,00 €	
62 Services bancaires		125,50 €
62 Travaux	1 003,85 €	
70 Remboursement part AAPPMA	1 425,75 €	
70 Vente de cartes de pêche par internet	7 751,00 €	
74 Subvention commune	783,00 €	
	(Castagnède 75 €, Figarol 93 €, Salies 465 €, Roquefort/Gne 150 €)	
74 Subvention FDAAPPMA 31	85,50 €	
75 Produit de gestion courante	0,00 €	
76 Intérêts		32,25 €

La comptabilité analytique 2020

ACTIONS		CHARGES	PRODUITS	BALANCE
Animation	Mouvements financiers Bénévolat	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €
Atelier Pêche Nature	Mouvements financiers Bénévolat	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €
Communication	Mouvements financiers Bénévolat	65,88 € 808,70 €	0,00 € 808,70 €	- 65,88 €
Concours de pêche	Mouvements financiers Bénévolat	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €
Fonctionnement AAPPMA	Mouvements financiers Bénévolat	657,55 € 1.665,95 €	815,25 € 1.665,95 €	157,70 €
Garderie particulière	Mouvements financiers Bénévolat	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €
Partenariat OTC CGS	Mouvements financiers Bénévolat	0,00 € 128,28 €	0,00 € 128,28 €	0,00 €
Repeuplements	Mouvements financiers Bénévolat	548,60 € 1.346,30 €	0,00 € 1.346,30 €	- 548,60 €
Run & Bike Trail des Bessous	Mouvements financiers Bénévolat	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €
Travaux	Mouvements financiers Bénévolat	1.065,39 € 532,91 €	0,00 € 532,91 €	- 1.065,39 €
Vente cartes de pêche	Mouvements financiers Bénévolat	7.832,50 € 278,19 €	9.262,25 € 278,19 €	1.429,75 €
TOTAL	Mouvements financiers Bénévolat	10.169,92 € 4.760,32 €	10.077,50 € 4.760,32 €	- 92,42 €

28

- Le bénévolat est évalué avec un coût du SMIC horaire « chargé », à 10,69 €/heure
 - <https://www.pmejob.fr/blog-emploi-et-pme/cout-salarie-2020.html> : 1622 €
 - <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/la-mensualisation> : 151,666 heures/mois
- L'assurance est entièrement prise en compte dans le fonctionnement, alors qu'elle concerne aussi l'APN

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Approbation du rapport financier 2020
- Programme d'activité 2021
- Budget prévisionnel 2021
- Questions diverses

Approbation du rapport financier

- Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Approbation du rapport financier 2020
- Programme d'activité 2021
- Budget prévisionnel 2021
- Questions diverses

Les projets 2021, sans se censurer par rapport à d'éventuelles conséquences de la pandémie

- Poursuivre les actions de formation (connaissances théoriques, pratique de diverses techniques de pêche), y compris pour les adultes
- Évaluer les conséquences de la modification de la gestion du lac des Isles
- Faire réaliser l'accès au ponton handipêche
- Augmenter la capacité d'accueil, créer des frayères, mettre en place des caches sur les affluents du Salat (FDPPMA 31, SYCOSERP)
 - ruisseau de l'Espone
 - Lens
- Suivre les travaux concernant les digues
 - Opération groupée de continuité écologique du Salat
- Faire agréer un nouveau garde-pêche particulier
- Participer à une opération de nettoyage de cours d'eau ou l'organiser
- Ouvrir des accès le long du parcours détente et initiation, le long du Salat
- Participer à l'organisation ou organiser des concours de pêche :
 - Championnat FFPS pêche au toc aux appâts naturels
 - Concours de pêche de Roquefort-sur-Garonne
- Participer à/organiser une fête de la pêche avec les autres AAPPMA de la CC CGS

32

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Approbation du rapport financier 2020
- Programme d'activité 2021
- Budget prévisionnel 2021
- Questions diverses

Budget prévisionnel 2021

- Le budget prévisionnel est établi sur la base d'une stabilité des effectifs pour les différentes cartes de pêche

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats	1.860,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1.400,00 €
61 - Services extérieurs	610,00 €		
62 - Autres services extérieurs	2.975,00 €		
63 - Impôts et taxes	0,00 €		
64 - Charges de personnel	0,00 €	74 - Subventions d'exploitation	860,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	900,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	76 - Produits financiers	30,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements	0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	2.255,00 €
		79 - Transfert de charges	0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	18.800,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	18.800,00 €
Résultat net de l'exercice (excédent)		Résultat net de l'exercice (perte)	
TOTAL	24.245,00 €	TOTAL	24.245,00 €

34

60 Achat appâts	100,00 €
60 Achat logiciel	60,00 €
60 Achat poissons	1 100,00 €
60 Achat vivres	500,00 €
60 Fournitures	100,00 €
61 Assurance	330,00 €
61 Chauffage	50,00 €
61 Participation aux frais d'impression	100,00 €
61 Remboursement cartes APN	130,00 €
62 Cadeaux	100,00 €
62 Hébergement et restauration	750,00 €
62 Services bancaires	125,00 €
62 Travaux	2 000,00 € (Espone, Lens)
70 Vente de cartes de pêche	1 400,00 €
74 Subvention commune	790,00 €
74 Subvention FDAAPPMMA 31	70,00 €
75 Produit de gestion courante	900,00 €
76 Intérêts	30,00 €

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Approbation du rapport financier 2020
- Programme d'activité 2021
- Budget prévisionnel 2021
- Questions diverses

Les questions/remarques diverses

- Les statuts de l'AAPPMA seront modifiés avant octobre 2021
 - Une assemblée générale extraordinaire devra les valider
- Une assemblée générale électorale aura lieu au cours du 4^{ème} trimestre 2021
 - Le conseil d'administration d'une AAPPMA doit, selon l'article 8 des statuts actuels, compter de 7 à 15 membres
 - Les pêcheurs fidèles (voir page suivante) seront démarchés pour leur proposer de devenir membre du prochain conseil d'administration
- Il est proposé de mettre le Lens en réserve, de l'aval du pont sur la D62 à sa confluence avec le Salat
 - Reproduction de truite fario à confirmer
 - Sujet à aborder avec les experts de la fédération départementale, en liaison avec les travaux envisagés pour augmenter la capacité d'accueil, créer des frayères, mettre en place des caches sur les affluents du Salat (voir page 32)

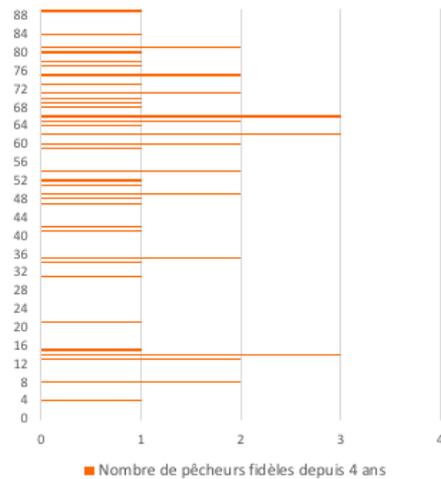
36

Les statuts de l'AAPPMA : https://data.over-blog-kiwi.com/0/49/67/58/201308/ob_0ac764_130806-statuts-aappma-bas-salat.pdf

Vidéo élections AAPPMA (FNPF) :
https://www.youtube.com/watch?v=2Z3Un2P7VkQ&feature=emb_logo

Quels pêcheurs sont susceptibles de siéger pendant 5 ans au prochain CA ?

- Les 51 pêcheurs connus, susceptibles de siéger pendant 5 ans au prochain conseil d'administration ont majoritairement plus de 60 ans
 - 9 sont mineurs
 - 16 ont de 18 à 59 ans
 - 26 ont 60 ans et +
- Sur 16 pêcheurs de 18 à 59 ans, 5 font partie de l'actuel CA
 - 8 d'entre eux, sur 11, déclarent un domicile à Cassagne, Mazères-sur-Salat, Salies-du-Salat ou Roquefort-sur-Garonne
- Des remarques récurrentes sur internet stigmatisent l'âge avancé des gestionnaires de la pêche de loisir





*Association Agrée pour la Pêche et
La Protection du Milieu Aquatique
Du Bas Salat*

vous remercie